

## Conditions Générales de Vente

### Version du 1<sup>er</sup> février 2026

#### Préambule :

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'Etablissement d'Enseignement Supérieur Consulaire IN&MA (ci-après « l'Etablissement ») propose et dispense des prestations de formation initiale, par alternance ou continue.

Toute inscription à une formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV.

#### Article 1 – Objet

Les présentes CGV définissent les droits et obligations respectifs de l'Etablissement et de l'apprenant, ou de toute personne morale ou physique procédant à l'inscription, dans le cadre des formations dispensées, ou de toutes autres prestations, par l'Etablissement.

#### Article 2 – Champ d'application

Les CGV s'appliquent à l'ensemble des formations, et de toutes autres prestations, proposées par l'Etablissement, quel que soit le mode de financement ou le statut de l'apprenant/étudiant/stagiaire, pour ce qui concerne les prestations de formations.

Toute dérogation aux présentes CGV doit faire l'objet d'un accord écrit préalable délivré par l'Etablissement.

#### Article 3 – Modalités d'inscription (pour les prestations de formation)

L'inscription devient définitive sous réserve :

- de la validation du dossier administratif,
- du respect des conditions d'admission propres à chaque formation,
- et du règlement de la caution prévue à l'article 4 ci-après,

L'Etablissement se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute inscription incomplète ou non conforme.

#### Article 4 – Caution d'inscription (pour les prestations de formation initiale)

Afin de finaliser son inscription administrative, le candidat admis est tenu de procéder au règlement d'une caution d'un montant de 200,00 € (DEUX CENTS EUROS).

Cette caution est réglée en ligne, selon les modalités techniques communiquées par l'Etablissement, et conditionne la validation définitive de l'inscription.

La caution a pour objet de confirmer l'engagement ferme du candidat dans le parcours de formation pour lequel il a été admis.

La caution est restituée au moment de la rentrée universitaire, après confirmation définitive de l'intégration du candidat dans le cursus concerné.

En cas de désistement du candidat, pour quelque cause que ce soit, la caution est définitivement acquise à l'Etablissement et encaissée, sans que le candidat ne puisse prétendre à un quelconque remboursement ou indemnisation.

Le versement de la caution ne constitue ni un acompte, ni un paiement anticipé du coût de la formation.

#### SIÈGE SOCIAL

25 rue Saint-Dominique - CS 90034  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
03 26 65 11 75  
[www.inema-sup.com](http://www.inema-sup.com)

## Article 5 – Prix et conditions financières

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur le jour de l'inscription pour les formations initiales ou en cas d'acceptation d'un devis pour les autres prestations.

Les modalités de règlement sont précisées dans le dossier d'inscription ou dans les conventions spécifiques éventuellement conclues.

Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de l'accès aux enseignements ou aux services associés ou de toutes autres prestations, sans préjudice des sommes restant dues.

## Article 6 – Modalités de règlement

Les frais de formation sont ceux figurant dans le dossier d'inscription, la convention de formation ainsi que tout autre document contractuel spécifique remis à l'apprenant/étudiant/stagiaire.

Il en est de même pour les autres prestations, dont les devis auraient été acceptées ou les prestations réalisées.

S'agissant des frais de scolarité, ces sont dus pour l'année ou la durée du parcours concerné, sous réserve des dispositions particulières applicables en cas d'alternance ou de prise en charge par un tiers financeur.

Le règlement de tous les frais peut être effectués selon les modalités suivantes, telles que précisées lors de l'inscription :

- paiement en ligne,
- virement bancaire,
- ou tout autre moyen de paiement accepté par l'Etablissement.

Les échéanciers de paiement éventuellement accordés doivent faire l'objet d'un accord préalable et exprès de l'Etablissement. Le non-respect d'un échéancier entraîne l'exigibilité immédiate des sommes restant dues.

Tout retard de paiement pourra donner lieu, après mise en demeure restée sans effet, à :

- l'application de pénalités de retard calculées conformément aux dispositions légales en vigueur,
- la suspension temporaire de l'accès aux enseignements, services ou supports pédagogiques,
- sans préjudice de toute autre action que l'Etablissement serait fondé à engager.

## Article 7 – Caractéristiques des prestations

### 7.1 Présentation de l'offre

Les plaquettes, supports de communication, sites internet et plus généralement l'ensemble des documents commerciaux édités par l'Etablissement ont pour objet de présenter son offre de formations et de services.

Les photographies, visuels, descriptifs et informations figurant dans ces documents ne revêtent aucun caractère contractuel.

L'Etablissement ne saurait être tenu responsable d'erreurs, d'omissions ou de modifications susceptibles d'y figurer.

### 7.2 Nature des obligations de l'Etablissement

Les prestations dispensées par l'Etablissement donnent lieu à une obligation de moyens pédagogiques.

A ce titre, l'Etablissement s'engage à mettre en œuvre les moyens humains, pédagogiques, techniques et organisationnels nécessaires à la réalisation des enseignements, conformément aux programmes, référentiels et modalités pédagogiques définis pour chaque formation.

### SIÈGE SOCIAL

25 rue Saint-Dominique - CS 90034  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
03 26 65 11 75  
[www.inema-sup.com](http://www.inema-sup.com)

L'Etablissement conserve la maîtrise de l'organisation des enseignements, des méthodes pédagogiques, des modalités d'évaluation et du calendrier, sous réserve des adaptations rendues nécessaires par des contraintes pédagogiques, réglementaires ou organisationnelles.

La réussite aux évaluations, l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification, ainsi que l'insertion professionnelle, ne constituent pas des obligations de résultat et dépendent notamment de l'assiduité, du travail personnel et de l'implication de l'apprenant.

L'Etablissement ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant :

- du non-respect par l'apprenant du règlement intérieur,
- d'une absence ou d'un défaut d'assiduité,
- ou plus généralement d'un comportement ou d'un manquement de l'apprenant/étudiant/stagiaire à ses obligations

L'Etablissement s'astreint également à une obligation de moyens pour les autres services qu'il propose.

#### **7.3 Responsabilité de l'Etablissement**

L'Etablissement met en œuvre l'ensemble des moyens humains, pédagogiques, techniques et organisationnels nécessaires au bon déroulement des formations dispensées.

Sa responsabilité ne pourra être engagée qu'en cas de manquement avéré à ses obligations pédagogiques ou organisationnelles, directement imputable à l'Etablissement, et ayant causé un préjudice direct et certain de l'apprenant.

La responsabilité de l'Etablissement ne saurait être engagée notamment en cas :

- d'échec à une évaluation,
- de non-obtention d'un diplôme, titre ou certification,
- ou de conséquences liées à l'assiduité, au comportement ou au travail personnel de l'apprenant/étudiant/stagiaire.

#### **7.4 Annulation ou report d'une action de formation**

L'Etablissement se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, un atelier ou toute autre action pédagogique lorsque le nombre minimum de participants requis n'est pas atteint ou lorsque des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent.

Dans ce cas, les sommes versées au titre de la formation concernée sont remboursées ou, le cas échéant, reportées avec l'accord de l'apprenant, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée à quelque titre que ce soit.

#### **Article 8 – Obligations de l'apprenant/étudiant/stagiaire**

L'apprenant/étudiant/stagiaire s'engage à :

- régler le prix stipulé et respecter les modalités et délais de paiements
- fournir l'ensemble des renseignements, informations ou document utiles à l'exécution des formations réalisées par l'Etablissement
- respecter le règlement intérieur de l'Etablissement,
- suivre assidûment les enseignements,
- se conformer aux règles de discipline, de sécurité et de fonctionnement applicables.

#### **Article 9 – Propriété intellectuelle et utilisation des signes distinctifs**

L'ensemble des supports pédagogiques, documents, contenus, méthodes, dénominations, marques et logos mis à disposition demeurent la propriété exclusive de l'Etablissement.

#### **SIÈGE SOCIAL**

25 rue Saint-Dominique - CS 90034  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
03 26 65 11 75  
[www.inema-sup.com](http://www.inema-sup.com)

Toute reproduction, diffusion ou exploitation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable est interdite.

L'utilisation du nom ou du logo de l'Etablissement est strictement limitée à un usage interne lié à l'exécution de la formation. Toute utilisation à des fins commerciales ou promotionnelles est interdite sans accord écrit préalable.

L'Etablissement se réserve le droit de retirer cette autorisation à tout moment.

#### Article 10 – Confidentialité

Les informations échangées dans le cadre de l'exécution des formations sont considérées comme confidentielles et ne peuvent être divulguées à des tiers sans accord préalable, sauf obligation légale.

#### Article 11 – Résiliation

##### 11.1 Résiliation à l'initiative de l'Etablissement

L'Etablissement peut résilier l'inscription d'un apprenant en cas de manquement grave ou répété à ses obligations, notamment en cas de :

- non-respect du règlement intérieur,
- défaut d'assiduité caractérisé,
- comportement portant atteinte au bon déroulement des enseignements ou au fonctionnement de l'Etablissement,
- manquement aux obligations administratives ou financières.

Les sommes correspondant aux prestations engagées ou déjà réalisées par l'Etablissement à la date de prise d'effet de la résiliation demeurent dues.

La résiliation intervient après notification écrite, respectant un délai minimum de quinze (15) jours calendaires.

##### 11.2 Résiliation à l'initiative de l'apprenant

L'apprenant peut mettre fin à son inscription à la formation à tout moment, par notification écrite à l'Etablissement.

Cette résiliation prend effet à la date de réception de la notification par l'Etablissement.

Les sommes correspondant aux prestations engagées ou déjà réalisées par l'Etablissement à la date de prise d'effet de la résiliation demeurent dues.

##### 11.3 Résiliation pour motif légitime

Chacune des parties peut résilier l'inscription en cas de survenance d'un évènement rendant impossible la poursuite de la formation dans des conditions normales, indépendant de sa volonté et ne pouvant raisonnablement être surmonté.

Dans cette hypothèse, les modalités de résiliation, notamment financières, sont appréciées de manière équitable, au regard de la situation de l'apprenant et des prestations effectivement réalisées par l'Etablissement, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

##### 11.4 Effets de la résiliation

La résiliation entraîne la cessation de l'accès aux enseignements, aux ressources pédagogiques et aux services proposés par l'Etablissement à compter de sa prise d'effet.

Elle ne fait pas obstacle à l'application des stipulations des présentes CGV.

#### Article 12 – Médiation – Litige

##### SIÈGE SOCIAL

25 rue Saint-Dominique - CS 90034  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
03 26 65 11 75  
[www.inema-sup.com](http://www.inema-sup.com)

**12.1** Dans le cadre de sa mission de prestations, l'Etablissement est doté d'un médiateur représenté par le Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice (CM2C) au 49, Rue de Ponthieu – 75008 PARIS – [cm2c@cm2c.net](mailto:cm2c@cm2c.net) / 01.89.47.00.14

**12.2** Le présent contrat est régi par la Loi française.

Tout litige né de l'interprétation, de l'exécution ou de l'inexécution de la présente convention sera soumis aux tribunaux de la Marne seuls compétents.

#### Article 13 – Protection des données

Conformément au règlement européen du 27 avril 2016 sur la protection des données des personnes physiques, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition aux données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits sur simple demande à l'adresse suivante :

[info@inema-sup.fr](mailto:info@inema-sup.fr) ou EESC IN&MA – 25, Rue Saint-Dominique – 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE. Le responsable du traitement est le Directeur Général de l'EESC IN&MA.

Les finalités du traitement consistent en la mise en œuvre de la mission d'enseignement supérieur de l'Etablissement.

Durée de conservation des données personnelles : trois (3) ans à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la collecte.

Autorité auprès de laquelle vous pouvez introduire une réclamation : CNIL [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr), 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 Paris cedex 07. **version 01/02/2026**

#### Article 14 – Conformité aux règles de probité et de transparence

L'Etablissement respecte les dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relatives à la prévention et à la détection des atteintes à la probité.

#### SIÈGE SOCIAL

25 rue Saint-Dominique - CS 90034  
51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX  
03 26 65 11 75  
[www.inema-sup.com](http://www.inema-sup.com)